



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 9 avril 2019 ▪ Q4 ▪ Boiffiers-Bellevue

Réunion publique du quartier Boiffiers-Bellevue, présidée par M Jean-Pierre Roudier, adjoint au Maire, en présence d'environ cinquante habitants, et de :

- M Jean-Philippe Machon, Maire.
- Mme Gaëlle Quemener, directrice du Service Eau et Assainissement.
- Mme Alexandra Oblet, secrétaire.

Assistée par :

- M Didier Gallas.
- M Marc Tranchet.

Le premier sujet évoqué est animé par Mme Gaëlle Quemener concernant les travaux d'assainissement réalisés avenue John Fitzgerald Kennedy.

1°- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AVENUE JOHN FITZGERALD KENNEDY

1°- Objectif :

Protection du captage d'eau potable de Lucérat qui se situe en aval de l'avenue John Fitzgerald Kennedy à Saintes.

2°- Travaux :

- **Nature :**

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement.
- Renouvellement des réseaux d'eau potable.

- **Secteur :**

- Avenues John Fitzgerald Kennedy et du Président Salvador Allende (entre le chemin de Lucérat et l'avenue de Bellevue).

- **Circulation :**

- Circulation maintenue dans le sens d'entrée en ville.
- Circulation déviée dans le sens sortie de ville : suivre déviations.
- Accès aux propriétés et commerces maintenu.

- **Informations :**

- Entreprises : DUBREUILH SA, MICHAUD TP, AREHA, AGUR.
- Maitrise d'ouvrage : Ville de Saintes.
- Maitrise d'œuvre : HECA.
- Coordinateur sécurité : VIGEIS.
- Coût de l'opération : 1 150 000 € HT.
- Participation de l'agence de l'eau : Adour-Garonne estimé à hauteur de 60 % sur les travaux d'assainissement.

- **Durée :**

- De février à fin juillet 2019 (hors intempéries) pour l'avenue Kennedy et ses antennes (amorce chemin des Roberts, amorce rue des Œillets, amorce rue de la Résidence).
- Une seconde phase interviendra à partir de septembre/octobre pour le chemin de Lucérat et le Quai des Roches.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Coupure d'eau

Q : Les travaux vont-ils engendrer des coupures d'eau ?

R : S'il y a des coupures, les riverains en seront informés en avance par courrier.

② Zone des Charriers

Q : Les travaux de l'avenue John Fitzgerald Kennedy ont-ils un rapport direct ou indirect avec la fermeture de la déchetterie de la zone des Charriers ?

R : La gestion des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Afin de protéger la ressource en eau potable du captage de Lucérat qui se situe en aval de l'avenue. Un arrêté préfectoral définit les périmètres de protection et intègre un règlement spécifique prescrivant les travaux indispensables à réaliser. La création d'un bassin de rétention est nécessaire pour éviter que l'eau n'aille au niveau de cette source. Le site mieux adapté est au niveau de l'Ecosite. C'est pourquoi le service Public des Eaux et la CDA étudient actuellement la faisabilité du projet.

③ Eau

Q : Un riverain signale que de l'eau noire est rejetée dans la Charente.

R : Du charbon actif en poudre est utilisé dans le cadre du traitement des eaux permettant ainsi une distribution d'eau de qualité aux habitants. Toutefois, une étude est en cours avec AGUR et le schéma directeur eau potable pour organiser une rencontre avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

2°- ÉTAT DES FRICHES SUR LA VILLE

La revitalisation du centre-ville de Saintes relève d'une situation d'urgence et constitue une priorité pour laquelle les élus de la ville se mobilisent depuis 2014.

La convention Action Cœur de Ville de Saintes signée en septembre 2018 a ciblé de réaliser une « Étude de faisabilité résorption des friches urbaines : étude de programmation et lancement appel à projets via l'intervention de l'Établissement Public Foncier. Des sites prioritaires ont été identifiés et des projets sont déjà en cours : l'ancien cinéma Olympia, l'ancien Crédit Mutuel, Bois d'Amour, Présidial... »

1°- Friches reconquises :



Création d'un magasin LIDL et implantation de l'usine Amarine Couture – ancienne usine LUSTUCRU Terres de Beaulieu



Réhabilitation de la Villa Musso



**La Charentaise :
création d'une esplanade lycée de Bellevue**

Avant



Après



2°- Procédure :

- **Friches urbaines :**

Anciens commerces désaffectés dont la réhabilitation est une priorité portée par la ville dans la convention Action Cœur de Ville.

- **Péril :**

Maison de particulier abandonnée et en ruine qui représente une menace pour les riverains. Un arrêté de péril est pris par le service juridique de la ville puis apposé sur le bâtiment. Cela peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

- **Terrain bâti – non bâti :**

Végétation débordante qui envahit le domaine public et le voisinage immédiat. Une mise en demeure est envoyée au propriétaire lui demandant de faire les travaux nécessaires.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① L'Olympia

Selon les propos des avocats, il s'agissait d'une complication due à la copropriété maintenant résolue. Toutefois, M le Maire ne souhaite plus s'engager sur une date d'exécution car elle est sans cesse repoussée. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Il a pour objectif de ramener des habitants et de la population dans ce quartier permettant de le dynamiser.

② La Trocante

M le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet en partenariat avec la Région. Toutefois, le désamiantage du site qui n'était pas prévu implique un budget important. En conséquence, le projet n'est pas abandonné mais décalé. L'urgence étant les sites de Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre.

③ Le Crédit Mutuel

L'ancienne bâtisse du Crédit Mutuel situé au n°2 de l'avenue Gambetta fait partie du projet de revitalisation de centre ville. En effet, la commune a été choisie par le ministre du logement M Julien Denormandie dans un processus d'aide à la revitalisation de projets bien spécifiques de centre ville. Des financements seront perçus pour transformer et réaménager complètement ce bâtiment. M le Maire précise que le projet est de créer une maison du tourisme et une maison de produits régionaux.

④ Saint-Louis

Le 12 mars dernier a été signé le compromis de vente sur une partie du site Saint-Louis avec l'opérateur « Linkcity ». Cet opérateur a été retenu pour aménager ce site selon un cahier des charges défini par la municipalité et qui a fait l'objet d'un appel à projet. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville. Il a pour but de dynamiser le centre-ville afin d'attirer des visiteurs et de nouveaux habitants. Le site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence sénior, d'une maison médicale, d'un hôtel 4 étoiles, d'un restaurant, d'un espace culturel et de divers commerces et services de proximité. Les deux tiers restants du site seront réservés à un espace urbain public avec un immense belvédère pour profiter de la vue sur la ville et la Charente. Sera créé, un ascenseur reliant le bas et le haut de la ville sur un parcours touristique allant de l'Abbaye aux Dames jusqu'au vallon des Arènes. Des espaces de parking seront créés, environ 220 places. La place du 11 novembre restera un parking. Le marché demeurera sur le cours Reverseaux.

Mr le Maire informe qu'une vidéo est en ligne sur le site de la ville expliquant le projet du site Saint-Louis.

Q : Quand commenceront les travaux ?

R : Actuellement des fouilles archéologiques sont réalisées sur le site, les travaux ne pourront commencer que fin 2020, début 2021.

Q : Combien y aura-t-il de logements sur le site Saint-Louis ?

R : Le site comprend : quarante-cinq logements en accession à la propriété, soixante-dix logements de services seniors et une centaine de logements sociaux gérés par la Sémis.

Q : Inquiétude exprimée par une riveraine relative au vis-à-vis des habitations situées en contre bas de la falaise. De combien d'étages seront constitués les bâtiments ?

R : A sa connaissance, M le Maire précise que les immeubles ne dépasseront pas trois étages.

⑤ Loto du Patrimoine

L'amphithéâtre gallo-romain figure parmi les 18 sites emblématiques retenus par la mission Bern dans le cadre du Loto du Patrimoine 2019 visant à financer via la Française des Jeux la rénovation de monuments dans toute la France. La ville de Saintes souhaite sauvegarder et restaurer le site, aménager partiellement l'amphithéâtre en recréant des gradins et faire revivre le site en y développant une programmation culturelle et patrimoniale. Le budget global est de dix millions d'euros dont cinq millions alloués à la restauration et à l'entretien du site. M le Maire précise que si des travaux ne sont pas entrepris rapidement, ce site aura disparu d'ici une quinzaine d'années. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver des partenaires financiers. M le Maire se réjouit du coup de projecteur médiatique important qui va être fait sur la ville et ses monuments gallo-romain ce qui engendrera des retombées économiques positives.

⑥ Cours Maréchal Leclerc

M Jean-Pierre Roudier informe que le cours du Maréchal Leclerc était moribond il y a quelques temps et qu'il est entrain de revivre grâce à l'installation d'entreprises, notamment un cabinet d'expert comptable créant 9 emplois, une étude notariale et l'établissement Picoty Atlantique.

⑦ Le Haras

Le site du Haras, bâti en 1846, appartient désormais à un acquéreur privé, M Philippe Vediaud, dirigeant de l'entreprise PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ. Le compromis de vente a été signé dans les locaux de la mairie le 3 avril dernier. Le projet de l'acquéreur et d'y installer des bureaux pour son entreprise de publicité avec l'apport d'une douzaine d'emplois et des bâtiments réservés à un usage personnel et familial, en préservant l'environnement du parc. L'acquéreur, le vendeur et la municipalité se réjouissent de pouvoir donner un nouvel avenir à ce site symbolique de l'histoire du cheval à Saintes.

⑧ Bâtiment place Bassompierre

Q : Que faites-vous par rapport aux friches urbaines et aux maisons en déperdition notamment le bâtiment place Bassompierre ?

R : On fait en sorte d'éradiquer les friches dans la ville. Nous procédons par ailleurs à des mises en péril quand il s'agit de bâtiments de particuliers. M le Maire prend l'exemple de la maison qui s'est écroulée place du Synode à côté du bar « Salisbury's club ». Concernant le bâtiment de la place Bassompierre, il n'y a pas eu de mise en péril car le propriétaire nous avait informés de son projet de rénovation. Il y a d'autres friches en ville sur lesquelles nous n'hésitons pas à poser des arrêtés de péril. Une autre maison à l'angle du giratoire Castagnary suscite toute mon attention en raison de sa dangerosité. Mon intention est de faire procéder à sa démolition au frais du propriétaire.

3°- LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune de Saintes, l'opérateur ORANGE présentera le déploiement de la fibre lors de réunions publiques.

M le Maire incite les habitants à remonter toutes leurs doléances et leurs questions lors de ces réunions.

<u>Première réunion :</u>	<u>Deuxième réunion :</u>	<u>Troisième réunion :</u>
Lundi 27 mai 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Espace Mendès France	Jeudi 6 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Auditorium de la Salle Saintonge	Mardi 11 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du Camélia
<u>Pour les quartiers :</u>	<u>Pour les quartiers :</u>	<u>Pour les quartiers :</u>
Quartier n°3 : La Grève	Quartier n°1 : Saint-Vivien / Préan / La Fenêtre	Quartier n°2 : Saint-Eutrope / Les Ballandreaux
Quartier n°9 : Saint-Pallais	Quartier n°5 : Saint-Pierre / Saint-Louis	Quartier n°4 : Boiffiers / Bellevue
Quartier n°10 : La Récluse	Quartier n°6 : La Gare / Lormont	Quartier n°7 : Les Arènes / Recouvrance
Quartier n°11 : Le Maine / Saint-Sorlin	Quartier n°8 : La Guyarderie / Bellivet	Quartier n°12 : Diconche / Parc Atlantique / Saintes Ouest

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Rappel

Les riverains veulent un rappel dans le mensuel, sur le site de la Ville ou par des flyers, des dates de réunions publiques d'Orange relatives au déploiement de la fibre.

4°- TRAVAUX RÉALISÉS ET CEUX PROGRAMMÉS POUR LA FIN DU MANDAT

M Marc Tranchet commente le PowerPoint concernant les travaux réalisés dans chaque quartier notamment la réfection de la rue du Lycée Agricole, de l'avenue de Saintonge, des abords de la salle du Camélia, la création du giratoire de la rue de la Côte de Beauté et l'aménagement des bornes dans le secteur piéton. Il évoque également ceux programmés pour la fin du mandat en particulier les travaux de voirie : création de piste cyclable, la Flow Vélo et l'aménagement de l'avenue Jean Monnet. Pour finir, il aborde les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, d'éclairage public et d'assainissement sur les années 2018, 2019 et 2020.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Trottoirs et chaussée

M le Maire rappelle que le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état. En fonction de leur état, un ordre de priorité a été donné. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) afin de coordonner les interventions de voirie. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus.

② Sur Moreau

M le Maire évoque la création d'un nouveau lotissement et l'implantation d'une nouvelle entreprise au lieu dit « Sur Moreau » entre l'avenue John-Fitzgerald Kennedy et la rue de Chermignac, permettant ainsi de créer des emplois et de faire venir de nouveaux habitants.

③ Quai des Roches

Q : Une réfection du quai des Roches est-elle prévue ?

R : Oui, lors des travaux pour la Flow Vélo.

④ Éclairage public

Une amélioration de l'éclairage public a été réalisée dans le quartier. Quatre-vingt-quatorze points lumineux ont été changés en éclairage led notamment, pour les rues Jean-Philippe Rameau, Claude Debussy, Auguste Auguin, Saint-Eutrope et cours Georges Bouvard. Toutefois, quelques riverains constatent que l'intensité lumineuse est plus faible qu'auparavant.

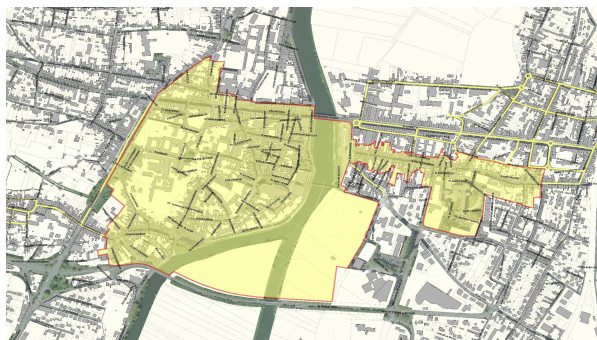
5°- SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET DES FAÇADES

M Jean-Pierre Roudier commente le PowerPoint relatif aux subventions à la rénovation de l'habitat et des façades.

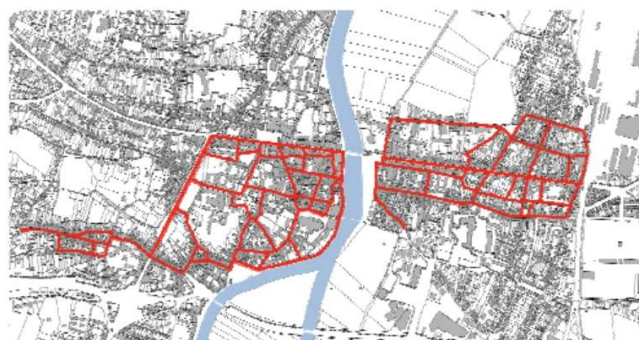
1°- Attractivité de la ville :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine doivent être encouragés comme l'un des investissements clés pour l'avenir afin de rendre la ville plus attractive en l'embellissant.

2°- Rénovation de l'habitat :



Ancien secteur sauvegardé



Plan des périmètres de l'OPAH - RU

Quels travaux ?

Tout ce qui concourt à la restauration de ce qui se voit de la rue :

- Maçonneries, enduits, ... des façades et des clôtures.
- Menuiseries extérieures, ferronneries, zinguerie.
- Effacement de réseaux, conduites, climatiseurs.

3°- Aides à la rénovation – subventions façades :

Dispositif	OPAH-RU / CdA « façades complètes »	Saintes « façades partielles »
Objectifs	Améliorer l'attractivité des centres villes par la rénovation des façades en secteur patrimonial	
Périmètre	Les principales voies qui participent à l'image de la ville	Les voies ci-contre + la totalité de l'ancien secteur sauvegardé
Spécificités	<ul style="list-style-type: none">▪ Obligation de traiter entièrement les parties visibles de l'immeuble.▪ Visite de décence du logement à l'occasion de l'instruction du dossier.▪ Une seule subvention par immeuble.	<ul style="list-style-type: none">▪ Permet de ne traiter que certaines parties de l'immeuble.▪ Au moins 2 ans entre 2 subventions pour le même immeuble.
Montant subvention	20 % des travaux HT plafonnés à : 2.000 € par la CdA + 2.000 € par Saintes	20 % des travaux TTC plafonnés à 1.500 €
Nouveautés / existant	Pas d'antériorité	<ul style="list-style-type: none">▪ Extension du périmètre.▪ Suppression de l'aide pour les toitures.▪ Attribution de la subvention par délibération.
Interlocuteurs	SOLIHA pour le compte de la CdA	Direction Urbanisme Saintes

4°- Procédure :

- 1- Le demandeur effectue sa demande en amont des travaux en complétant un dossier de demande de subvention et en fournissant les documents indispensables.
- 2- Le dossier est examiné par les services de la CDA de Saintes, la commune et/ou son prestataire. Ils s'assurent de la complétude du dossier, de son éligibilité, et que les autorisations d'urbanisme soient favorables.
- 3- Une visite sur site est programmée afin de renseigner le diagnostic de décence relative à l'intérieur du logement.
- 4- Après étude du dossier et délibération du conseil municipal de la commune concernée et du bureau communautaire de l'Agglomération de Saintes, un courrier d'octroi de subvention est envoyé au demandeur.
- 5- Le demandeur effectue ses travaux et, une fois les factures acquittées, envoie son dossier de demande de versement avec les documents requis à joindre obligatoirement.
- 6- Une visite de l'ABF, ou du maire, ou de toutes personnes compétentes dans l'instruction du dossier, sera programmée pour constater la conformité des travaux réalisés selon le document d'urbanisme déposé et établira un certificat de conformité.
- 7- Le paiement sera déclenché après vérification des documents fournis et un courrier sera envoyé au demandeur l'informant de ce versement.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

① Panneau de signalisation

Il est signalé que le panneau de signalisation à l'angle de la rue des Cœllets et de l'avenue des Jasmins est défectueux et qu'il est régulièrement redressé par les riverains.

② Nids de poule

Une riveraine signale de nombreux nids de poule sur le trottoir au niveau du n°1 de la rue des Œilletts et demande une intervention des services de la ville.

③ Élagage

Une habitante demande l'élagage des tilleuls qui débordent largement sur son terrain rue des Vendanges masquant la lumière et occasionnant des dégâts sur sa toiture.

④ Accusé de réception

Un citoyen signale que ses courriers et mails envoyés en Mairie restent sans réponse. M le Maire souhaite que les agents accusent réception des demandes dès qu'elles arrivent dans leur service. M Jean-Pierre Roudier assure que pour la plupart des demandes, une réponse est faite aux riverains dans les 3 à 4 jours pour les demandes par mail. Toutefois, pour les réclamations écrites le délai est plus long.

⑤ Rue Camille Corrot

- Une riveraine signale des véhicules stationnés régulièrement sur les trottoirs de la rue Camille Corrot obligeant les piétons à marcher sur la chaussée. De plus, elle déplore une vitesse excessive dans cette rue et demande le passage de la Police Municipale pour verbalisation et s'il est possible de mettre cette rue en sens unique ou de limiter la vitesse à 30 km/h.
- Elle signale également, une tâche d'huile de vidange sur le trottoir au niveau du n°8 de la rue Camille Corrot ainsi qu'un Thuya qui déborde sur le domaine public et demande l'intervention des services de la ville.

⑥ Centre commercial des Boiffiers

Une citoyenne demande s'il est possible d'installer une boîte à livres au centre commercial des Boiffiers et de créer un espace avec l'installation de jeux pour les enfants.

⑦ Rue des Hauts Prés

Q : La rue des Hauts Prés est-elle privée ou publique ?

R : Son intégration dans le domaine public est en cours.

⑧ Rue de la Crête

Un habitant signale des branches mortes dans les arbres rue de la Crête et demande leur élagage.

⑨ Rue des Gueurlets

Afin d'empêcher les véhicules d'emprunter le chemin rural, il est demandé l'installation d'une barrière au bout de la rue des Gueurlets.

⑩ Chenilles processionnaires

Q : Que fait la mairie concernant les chenilles processionnaires ?

R : Les services de la Ville assurent tout au long de l'année une surveillance continue des populations de chenilles processionnaires du pin présentes sur le territoire communal et procèdent à leur éradication par la pose d'éco-pièges, de pièges à phéromones et la destruction mécanique par échenillage des nids identifiés sur le patrimoine arboré de la Ville.

⑪ Corbeilles

Une riveraine signale que les corbeilles Ville sont souvent pleines place des Quatre Vents. Demande la pose de corbeilles supplémentaires dans le secteur.

12 Canipoche

Une citoyenne souhaite des canipoches supplémentaires dans le quartier des Boiffiers notamment en face de l'école Saint-Exupéry.

13 Déchetterie

Q : Aucune information sur le site de la Communauté d'Agglomération de Saintes. La déchetterie Ouest est-elle ouverte le dimanche ?

R : Elle est fermée le dimanche.

14 Fermeture déchetterie

Inquiétude des riverains concernant la fermeture de la déchetterie de la zone des Charriers. Sa gestion étant une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes, la présence d'un représentant était vivement souhaitée. Les citoyens craignent une augmentation des incivilités notamment, des dépôts sauvages. M le Maire précise que la ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ». Son but est de faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté. Toutes les prestations sont réalisées sur l'ensemble de la commune par des agents municipaux et de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de sa compétence.

15 Stationnements gênants

Les citoyens signalent que des véhicules sont stationnés sur les trottoirs et la pelouse des rues Jean-Philippe Rameau et Auguste Auguin, notamment, lorsque des événements ont lieu au gymnase Stève Jannière. Ils souhaitent que la ville trouve des solutions pour pallier à ce problème.

16 Edgard Quinet

Pour bénéficier du cheminement longeant le collège, les riverains souhaitent le retrait de la grille. Les services de la ville ont rencontré le directeur de l'établissement afin de trouver une solution pour sécuriser le passage des collégiens se rendant au gymnase. Des travaux débuteront au printemps 2019.

17 Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : L'arrêté municipal n°06-0252 relatif à la divagation et à la propreté des animaux règlementant entre autre les déjections canines sur la voie publique est consultable sur le site officiel de la ville. Toutefois, la verbalisation des infractions de ce type ne peut se faire que sur flagrant délit. De plus, la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont assermentés pour ouvrir les sacs d'ordures ménagères et sanctionner les protagonistes.

18 Équipements sportifs

Inquiétude exprimée par quelques riverains relative à la vétusté des équipements sportifs de la commune. M le Maire précise que la ville gère au mieux le budget de fonctionnement pour répondre à toutes les demandes. Néanmoins les clubs sportifs animent la ville, il est donc nécessaire de rénover et d'entretenir les équipements.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas des appareils de sport dans les espaces verts comme dans beaucoup d'autres villes ?

R : La création d'un parcours de santé et la mise en place de matériel sportif sont prévus lors du réaménagement du site de la Palu. Toutefois, il faut attendre l'accord de tous les partenaires du projet. Dans le cas contraire, ils seront installés ailleurs puisque la ville a déjà fait l'acquisition du matériel.

19) Nuisances sonores

Plusieurs riverains se plaignent de nuisances sonores occasionnées par les avions de l'aéroclub Saintes-Thénac lorsqu'ils survolent la commune.

20) Nouveaux véhicules électriques individuels

L'utilisation de ces engins peut être tolérée sur les trottoirs et dans les zones piétonnes à condition de ne pas gêner les piétons et de circuler à l'allure du pas (environ 6km/h) ainsi que sur les pistes cyclables. Un flou et une grande tolérance co-existe depuis quelques années sur cette question de la place de ces NVEI dans les villes et les campagnes puisque ni les élus locaux, ni les élus nationaux n'ont proposé à ce jour de réglementation spécifique.

FIN DE LA RÉUNION